

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Romilly-sur-Seine

SEANCE DU 13 FEVRIER 2021

Date de la convocation : 04 février 2021

Date d'affichage : 19 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize février à neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Éric VUILLEMIN, maire.

Présents : BAUDESSON CECILE, BEAUJEAN DOMINIQUE, BEAUJEAN JACQUES, BENOIT JACQUES, BONNEFOI JEROME, BOUCHUT CHRISTOPHE, BOUTTE JEROME, CHEIKH FETHI, COUENON LAETITIA, DA MOTA ADAM, DELIGNY VERONIQUE, FARIA DAVID, GIBAUD OUMY, HAHN JEAN-PAUL, HOSDEZ JEAN-ALBERT, JUTAND-MORIN MARTINE, KREMER CLAIRE, LEFEVRE MARTINE, LUCAS MARIE-THERESE, MATHIEU GILLES, MILLET CLARISSE, MORIN ANNE-CECILE, PERROT FLORINDA, RENAUT RICHARD, TAILLAND JEAN-MARIE, VERNET JEAN-PATRICK, ZANY SOPHIE

Représentés : CAMUSET EMILIE par JUTAND-MORIN MARTINE, CONROUX SANDRINE par BAUDESSON CECILE, DAVID CORALIE par CHEIKH FETHI, HENEAUX MELANIE par MILLET CLARISSE, KEOMANY VANDHARA par BONNEFOI JEROME, VUILLEMIN ERIC par BEAUJEAN JACQUES

Secrétaire : Madame KREMER CLAIRE

La séance est ouverte.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

21.001 (DEL01) AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) POUR LA CREATION D'UNE DECHETTERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROMILLY-SUR-SEINE

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
27	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Emet un avis favorable sur la demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) déposée par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine pour la création d'une déchetterie sur le territoire de la commune de ROMILLY-SUR-SEINE.

21.002 (DEL02) INSCRIPTION AU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN" (P.V.D.)

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Acte la candidature de la Ville de Romilly-sur-Seine conjointement avec la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au programme Petites Villes de Demain.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce programme.

21.003 (DEL03) OPERATION CHEQUES AUX SOIGNANTS

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	33	33	0	0	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Approuve la mise en place de l'opération *CHEQUES AUX SOIGNANTS*,

Approuve et valide le montant financier de ladite opération pour un montant de 18 640€,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants à cette dépense,

Dit que les crédits suffisants seront inscrits au budget de la Commune.

21.004 (DEL04) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ORDINAIRES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DES ANNEES 2021-2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
27	29	29	0	0	4

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE :

Précise que Madame BAUDESSON Cécile, Monsieur HOSDEZ Jean-Albert et Madame PERROT Florinda sont sortis de la salle et ne prennent pas part au vote,

Approuve, pour les associations dont la subvention ordinaire de fonctionnement annuelle est comprise entre 500€ et 999€, le versement d'une subvention unique attribuée pour une période de 6 ans (2021 à 2026).

Approuve le versement aux associations des subventions ordinaires de fonctionnement dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi conformément aux montants inscrit dans le tableau présenté ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au versement des subventions aux associations concernées.

Dit que ces dépenses seront imputées au Budget 2021.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 09h25.

Fait à ROMILLY SUR SEINE, les jours, mois et an susdits

Le maire,